



Naissance d'un enfant aux Pays-Bas: inscription dans le registre suisse de l'état civil

22.02.2023

Documents à soumettre pour des parents mariés ou vivant en partenariat enregistré

- [Questionnaire concernant la naissance](#)
- Acte de naissance international* CIEC Formulaire A de l'enfant
(Internationaal* uittreksel uit het geboorteregister CIEC formulier A)

Documents à soumettre pour des parents non mariés ou sans partenariat enregistré

- [Questionnaire concernant la naissance](#)
- Acte de naissance national* avec reconnaissance
(Nationaal* uittreksel uit het geboorteregister met latere vermelding betreffende erkenning)

Pour le parent qui n'est pas de nationalité suisse :

- Acte de naissance international* CIEC Formulaire A
(Internationaal uittreksel uit het geboorteregister CIEC formulier A)
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- État civil avant la naissance:
 - a) **Célibataire** (jamais marié ou en partenariat enregistré)
 - Extrait international* du registre de la population avec mention de l'adresse, de l'état civil au moment de la naissance et de la nationalité
(Internationaal* uittreksel uit het Basisregistratie Personen (BRP), met vermerk woonplaats, burgerlijke stand op moment van de geboorte van het kind en nationaliteit)
 - b) **Divorcé/e:**
 - Extrait international* du registre de la population avec mention de l'adresse
(Internationaal* uittreksel uit het Basisregistratie Personen (BRP), met vermerk woonplaats)
 - Jugement de divorce, copie légalisée par le tribunal compétent
(Door arrondissementsrechtbank gelegaliseerde kopie van scheidingsuitspraak)
 - Acte de divorce
(Echtscheidingsakte)
 - c) **Dissolution du partenariat enregistré:**
 - Extrait international* du registre de la population avec mention de l'adresse
(Internationaal* uittreksel uit het Basisregistratie Personen (BRP), met vermerk woonplaats)
 - Acte de dissolution du partenariat enregistré
(Akte ontbinding van geregistreerd partnerschap)

- d) **Veuf/veuve:**
- Attestation internationale* de résidence
(Internationaal* uittreksel uit het Basisregistratie Personen (BRP))
 - Acte de décès international* CIEC Formulaire C du partenaire défunt
(Uittreksel uit het overlijdensregister CIEC formulier C van vorige echtgenoot, partner)

*international = en plusieurs langues / national = en néerlandais

Recherche de documents

Les documents sont émis par l'office de l'état civil/le tribunal où l'événement a eu lieu/a été prononcé. L'acte de divorce doit être demandé auprès de la commune dans laquelle le mariage a été célébré. Si le mariage a eu lieu en dehors des Pays-Bas, l'acte doit être commandé auprès de la commune de La Haye.

Informations supplémentaires

Les actes avec signature et tampon des communes ou des tribunaux doivent nous être envoyés par courrier en **original et émis il y moins de 6 mois**.

Centre consulaire régional Benelux
Lange Voorhout 42
2514 EE La Haye
Pays-Bas

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés.

Tous les documents sont vérifiés par la représentation suisse et transmis aux autorités suisses compétentes par le biais d'un courrier interne afin d'être transcrits dans le registre de l'état civil suisse. Le délai de transcription est de plusieurs mois. Dès réception d'une confirmation de transcription, vous serez informé.

Dès que l'enfant est enregistré en Suisse en tant que citoyen/ne suisse, vous avez la possibilité de commander une pièce d'identité sur le site www.passeportsuisse.ch.

Veillez contacter le Centre consulaire régional à La Haye dans le cas suivant :
- L'événement d'état civil n'a pas eu lieu aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg ou en Suisse

Emoluments

L'inscription de l'événement dans le registre d'état civil suisse est gratuite pour les documents provenant des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg.